



Hygiène et HACCP en transformation fermière

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les règles d'hygiène et la méthode HACCP en transformation fermière

CONTENU

Introduction / prérequis connaissances hygiéniques

- ⇒ Présentation des principaux micro-organismes en agroalimentaire
- ⇒ Etude des paramètres influençant le développement des micro-organismes
- ⇒ Etude des principaux modes de contamination de la méthode des 5M
- ⇒ Risque de toxi-infection alimentaires collectives et leurs préventions
- ⇒ Règles d'hygiène en préparations froides et chaudes

Présentation de la méthode HACCP : application pour élaboration d'un Plan de Maîtrise Sanitaire

- ⇒ Connaissance des guides de bonnes pratiques d'hygiène et adaptation à ses pratiques personnelles
- ⇒ Identification des risques sanitaires et maîtrise des points critiques
- ⇒ Présentation des règles de traçabilité et de gestion des produits non conformes
- ⇒ Détermination et mise en place des contrôles à effectuer, élaboration des documents de contrôles
- ⇒ Etude de cas concrets et travail sur les productions des stagiaires

Apportez vos productions et autres éléments les concernant pour travailler sur votre projet individuel !

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques illustrés d'exemples concrets, échanges entre les participants, démonstration d'autocontrôles

Moyens matériels :

Diaporama, paper board, support de formation

INFOS PRATIQUES

Lieu : Alpes-Maritimes secteur Nice à confirmer

Date : 23 et 24 février 2027

Durée : 14 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant(s) : Lorette REYNIER (CFPPA Florac)

Responsable de formation : Lorena Fiorucci, animatrice conseillère en agroécologie et futurs bio, agribio06.lorena@bio-provence.org // 06 64 42 07 97

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA 340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes. 280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : A la fin : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 17/02/2027
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** (CGS) à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 12
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**

Indicateurs spécifiques sur les formations en transformation en 2025 :

Nombre de participants total : 11

Taux de satisfaction : 97 %